

N.R. 3

Mardi 9 mai 2023

la phrase

« L'Aven demande une fois de plus une juste reconnaissance des vétérans et une meilleure considération des familles qui ont subi de plein fouet les manquements de l'État et demande un aménagement de la loi Morin. »

Jean-Louis Camuzat, président national de l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven) et habitant Noyers-sur-Cher, exprime son incompréhension suite à la réponse du ministère des Armées à la question posée par le député Renaissance du Finistère Didier Le Gac. Ce dernier a attiré l'attention du ministre sur l'indemnisation de préjudices personnels subis par ricochet par les ayants droit des victimes des essais nucléaires français. « *Le ministre des Armées estime que la loi Morin du 5 janvier 2010 ne concerne que les victimes directes dans le cadre de la Commission d'indemnisation des vétérans des essais nucléaires (Civem),* regrette Jean-Louis Camuzat. *L'Aven constate avec amertume que l'État français ne prend toujours pas conscience de l'ampleur du nombre de victimes de ces essais (Sahara et Polynésie) qui ont permis à la France d'obtenir sa force de dissuasion et son indépendance nucléaire.* » Elisabeth Borne, première ministre, a été interpellée de cette décision. L'association demande la tenue d'une table ronde pour défendre sa position.